

Cette charte est le résultat d'une réflexion collective sur les liens qui existent entre nos organisations professionnelles à travers notre patrimoine commun : le modèle Bio.

Constat

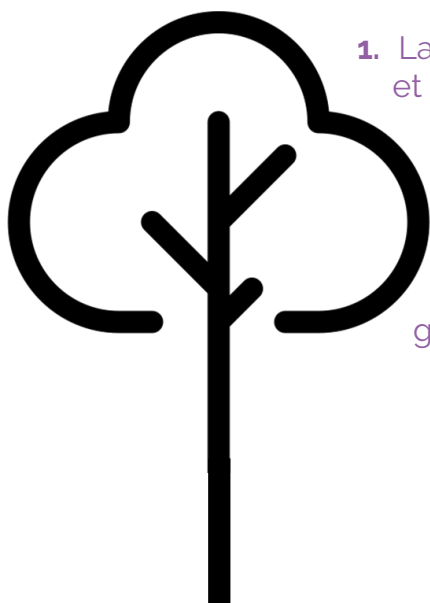
Depuis plusieurs décennies, entrepreneurs - agriculteurs, transformateurs (alimentation, cosmétique, produits naturels de santé...) et distributeurs - ont travaillé pour faire émerger, certifier et protéger le modèle bio, qui incarnait pour eux une voie alternative et **une réponse aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de notre époque.**

Les années 2010 ont vu de plus en plus de consommateurs faire confiance au label Bio. Les produits portant le logo AB se sont multipliés dans les rayons des magasins pour répondre à cette demande croissante, une démocratisation rapide qui fait planer un risque sur les valeurs propres à la Bio.

Alors, pour que les produits Bio restent gages de crédibilité pour nos consommateurs et nos entreprises, plusieurs acteurs engagés de l'écosystème ont fait le choix de se fédérer au sein d'une nouvelle structure, **La Maison de la Bio**. Son but : **inspirer et bâtir une Bio exigeante et ouverte pour que l'entreprise soit actrice, au cœur de la mutation écologique économique et sociale.**

Les principes fondateurs qui guident nos actions :

« Nous croyons que la Bio est le moteur d'un projet de société écologique et solidaire, basé sur le développement d'un modèle agricole biologique certifié et d'un développement économique de filières s'appuyant sur le respect et la santé du vivant, des écosystèmes et de l'humain. »



1. La Bio s'inscrit dans un modèle de développement agricole et économique durable
2. Les organisations de la Bio s'inscrivent dans les principes de la RSE et s'inspirent des valeurs de l'économie sociale et solidaire
3. Le commerce promu par la Bio s'inscrit dans les grands principes du commerce équitable

Les bénéfices d'adhérer à la Maison de la Bio

Echanger avec d'autres organisations sœurs pour s'aligner collectivement sur des sujets-clés.

Participer, collectivement, à préserver mais aussi à améliorer le modèle bio sur des thématiques RSE et Commerce Equitable.

Bénéficier des services mutualisés à la Maison de la Bio comme :

- Influence politique et médiatique
- Accès à de l'information (économique, scientifique, technique) centralisée au sein d'un centre de ressources
- Labellisation ouverte à un label RSE sectoriel (Bio ED) pour les entreprises appartenant aux organisations adhérentes à la Maison de la Bio

Chaque organisation adhérente obtient 1 voix lors de l'Assemblée Générale.

Les engagements des adhérents de la Maison de la Bio

La Maison de la Bio engage tous ses membres dans un **processus d'amélioration continue** qui tend vers une société responsable (éthique et équitable) et un modèle économique durable dont la Bio est un élément essentiel.

Les organisations qui adhèrent doivent montrer **leur volonté de progresser vers une dynamique mieux-disante sur une durée donnée (3 à 5 ans)** :

- sur des critères de Responsabilité Sociétale : environnement / social / économique
- sur les produits, en lien avec le cadre de chaque filière - aller vers des produits plus bio

Engagement n°1 : Signer le Manifeste

Engagement n°2 : Augmenter continuellement la proportion de Bio

Cet engagement s'entend à périmètre constant d'adhérents : mesure de la part (%) de l'activité réalisée en Bio en chiffre d'affaires (au regard de leur activité totale) pour l'ensemble des adhérents de l'organisation; vérification que ce pourcentage progresse sur un périmètre constant d'adhérents entre N-1 et N

Engagement n°3 : Contribuer à la vie et aux missions de l'association

L'organisation adhérente s'engage à consacrer régulièrement du temps de ses administrateurs et/ou salariés afin de contribuer aux productions des divers groupes de travail mis en place par La Maison de la Bio pour réaliser son objet (communication, filières, RSE, marchés, ...).

Engagement n°4 : Porter les communications de la Maison de la Bio

(avec autorisation de la Maison de la Bio d'utiliser le logo de l'organisation).

Engagement n°5 : Partager sa stratégie avec le comité éthique

Engagement n°6 : Ne pas dénigrer la Maison de la Bio, ni ses missions, ses valeurs et ses prises de position.